Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 19 (1868)

Artikel: Notice historique sur le chapitre de Saint-Imier dans l'Erguel

Autor: Mulinen, Egbert-Frédéric de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-555217

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTICE HISTORIQUE SUR LE CHAPITRE

DE

SAINT-IMIER DANS L'ERGUEL

PAR EGBERT-FRÉDÉRIC DE MULINEN membre de plusieurs sociétés historiques en Suisse et à l'étranger.

Mémoire lu dans la séance de la &ociété jurassienne d'émulation qui ent lieu à Saint-Imier mercredi le 2 octobre 1867.

SOURCES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

AMIET (IGNACE) Régestes du couvent des religieuses Bernardines, soit Cisterciennes à Fraubrunnen, canton de Berne. Chur (Coire), Druck und Verlag von Leonhard Hitz, 1851. Pages 1-186 in-4°. Voyez sur le décanat de Saint-Imier les numéros 99, 195, 286, 382, 439 et sur le chapitre de Saint-Imier, numéro 141, ainsi que le régistre aux régestes page xva.

BLŒSCH (Dr CÉSAR-ADOLPHE) Geschichte der Stadt Biel und ihres Bannergebietes. Biel, 1855-1856, 3 vol. in-8°. Voyez surtout tome 1er, pages 18, 19, 95; tome 11, pages 47, 48, 101-106, 129-133, 138-140, 273 et 274, 276 (Blæsch, né à Bienne le 4 novembre 1804, médecin et président du conseil communal de Bienne, mort à Bienne le 10 novembre 1863).

BRIDEL (PHILIPPE) Course de Bâle à Bienne par les vallées du Jura. Bâle 1789, 1 vol. de 258 pages in-8°. Voyez sur Saint-Imier pages 193-195 et 204-207 (Bridel, né à Moudon en 1757, fut d'abord pasteur de l'église française réformée à Bâle, puis pasteur à Château-d'Oex, canton de Vaud, enfin pasteur et doyen

à Montreux, où il est mort le 20 mai 1845, âgé de 88 ans. Bridel est auteur des Etrennes helvétiques, du Conservateur suisse, etc.)

Gelpke (Dr E.-F.) Kirchengeschichte der Schweiz. Bern, Verlag der J. Dalp'schen Buchhandlung, 1856 et 1861, 2 volumes in-grand-8°. Le 1er vol. contient pages 1-xvi et 1-414. Le 11e vol. pages xxxvi et 1-655. Voyez l'article du Chapitre de Saint-Imier au tome 11, pages 168-172.

Gelpke (Dr E.-F.) Die christliche Sagengeschichte der Schweiz. Bern, bei Dalp 1862, 1 vol. petit in 8°; voir pages xvi et 359. Voyez la légende de Saint-Imier, pages 291-295.

Holzhalb (Johann-Jakob) Supplément au Dictionnaire de Leu. Zurich et Zoug, 1786-1795, 6 volumes in-4° (l'article Saint-Imier est tome III, page 279, non 276). L'auteur, né le 21 novembre 1720, pharmacien, et homme de lettres à Zurich, mort en avril 1807, âgé de 87 ans).

Kohler (Xavier). La légende de Saint-Imier, d'après le manuscrit d'Hauterive, près Fribourg en Suisse, dans les Actes de la Société jurassienne d'émulation 1861, pages 104-112. Porrentruy, 1862, in-8°.

Leu (Johann-Jakob). Dictionnaire suisse. Zurich, 1747-1765. 20 vol. in-4°. L'article Saint-Imier est tome x, pages 551 et 552. (L'auteur, né le 26 janvier 1689, bourgmestre de Zurich, 1759 à 1768, mort le 10 novembre 1768).

Lohner (Karl-Friedrich Ludwig). Die reformirten Kirchen und ihre Vorsteher im eidgenössischen Freistaate Bern, nebst den vormaligen Klöstern. Thun, Druck und Verlag von J.-J. Christen, 1864 et 1865, 1. vol. grand in-8°, pages viii et 790. Dans cet ouvrage, il y a, pages 677-680, l'article sur Saint-Imier, comprenant l'histoire du chapitre et la série de ses prévôts et des doyens du décanat de Saint-Imier (L'auteur, M. Lohner, originaire de Thoune, Landammann du canton de Berne, est mort à Thoune, le 8 novembree 1863).

MATILE (GEORGES-AUGUSTE). Monuments de l'histoire de Neuchâtel. Neuchâtel, 1844-1848. 2 vol. in-fol. Ce précieux code diplomatique ne s'étend malheureusement pas au-delà de l'an 1395.

Morel (Charles-Ferdinand). Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant évêché de Bâle, réuni à la France en 1793. Strasbourg, imprimerie de Levrault 1813, un vol. in-8° de 348 pages (L'auteur, né le 4 septembre 1772, pasteur de Corgémont 1796-1848, doyen de la classe de Bienne 1824-1840 et 1846-1848, mort le 7 mai 1848, âgé de 76 ans).

Von Mulinen (Egbert-Friedrich) Helvetia Sacra, tome 1er, pages 43 et 44. Berne 1858 in 4° oblong (Chapitre de l'église collégiale de Saint-Imier et la série de ses prévôts).

Von Mulinen (Egbert-Feiedrich). Rauracia Sacra, dans les Actes de la société de 1863, pages 201-328 (articles Belleney, Choulat, Cœuve, Courrendlin, Courtelary, Nerr, Vareillon).

MURER (HEINRICUS) Helvetia Sancta. Lucerne 1648 in-fol. 2° édition, Saint-Gall 1751 in-fol. Voyez dans cette édition pages 74-76 la légende de Saint-Imier (Murer, né à Bade en Argovie en 1588, entra dans la Chartreuse d'Ittingen en Thurgovie en 1613, fit profession en 1614, fut procureur du couvent, et mourut en 1638).

QUIQUEREZ (AUGUSTE). Notice sur l'église de Saint-Imier dans les Actes de la Société jurassienne d'émulation, 1852, pages 71-77. Porrentruy, 1852, in-8° (L'église collégiale de Saint-Imier pages 71-74 et l'église paroissiale de Saint-Imier, pages 74-77.)

RUCHAT (ABRAHAM) et VULLIEMIN (LOUIS). Histoire de la réformation de la Suisse. Nouvelle édition avec appendices (1516 à 1566). Nyon, Paris et Lausanne 1835-1838. 7 vol. in 8° Voyez pour notre but, 1., 350-352; 11., 198-200; 111., 223-226 (Ruchat, né à Grandcour près Payerne, canton de Vaud, lè 15 septembre 1678, fut professeur de belles-lettres et ensuite de théologie à l'académie de Lausanne, et y mourut le 29 septembre 1750, âgé de 72 ans).

Solothurner Wochenblatt. Solothurn 1810-1834. 25 vol. petit in-8° (Feuille hebdomadaire unique et précieuse, renfermant plus de 3000 chartes éparses dans tous ces volumes. La collection entière est devenue fort rare dans le commerce et se paie à de grands prix).

Sudanus (P. Claude). Basilea Sacra. Sive Episcopatus et Episcoporum Basilensium origo ac series. Bruntruti, 1658. 1 vol. de 427 pages, in 8°. Voyez la légende de Saint-Imier et l'histoire du Chapitre, pages 38-50 (l'auteur, le P. Claude Sudan, né vers 1578 à Broc près Bulle, canton de Fribourg, entra dans l'ordre

des Jésuites en 1597, vécut et enseigna dans les colléges de la société à Porrentruy et à Fribourg, et mourut dans cette dernière ville le 2 décembre 1655, âgé de 77 ans).

TROUILLAT (JOSEPH). Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle. Porrentruy, chez Victor Michel. 1852, 1854, 1858, 1861. 4 vol. grand in-8°. Voyez l'article Saint-Imier avec ses renvois dans la table à la fin de chaque volume, savoir au tome 1er, page 699b; tome II. page 793a; tome III. page 919b; tome IV-page 914b. — La légende de Saint-Imier est au tome 1er pages 35-40 (Trouillat, né à Porrentruy en 1815, † le 27 décembre 1863).

Vautrey (Louis) curé-doyen à Delémont. Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, tome v. Porrentruy, chez J. Gürtler, imprimeur-libraire 1867, grand in 8°. Voyez l'article Saint-Imier dans la table de ce tome, page 937_b.

Il y avait anciennement, dans les limites du Jura bernois avec ses alentours, six grandes corporations religieuses, savoir: Moutiers-Grandval, Saint-Ursanne, Saint-Imier, Bellelay, Lucelle et Mariastein. Toutes faisaient partie du diocèse de Bâle sauf Saint-Imier qui, avec la vallée de l'Erguel, Péry, Orvin et Vauffelin, appartenait au diocèse de Lausanne et décanat de Soleure (1). Les monastères de Moutiers, Saint-Ursanne et Saint-Imier, tous les trois originairement abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, furent plus tard, et environ tous les trois à la même époque, convertis en chapitres de chanoines séculiers (églises collégiales), ayant à leur tête un prévôt en premier et un doyen

⁽¹) Le diocèse de Lausanne comprenait 9 décanots ou doyennés. Voyez Matile, Chroniqua Lausannensis Chartularii, Novicastri 1840 grand in-8°, et Frédéric de Gingins, Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne, rédigé par le prévôt Conon d'Estavayer (1228 à 1242), dans les Mémoires et Documents de la Suisse romande, r. vi, Lausanne 1851, grand in-8°. Le Decanat de Soleure fut plus tard depuis le commencement du xve siècle et jusqu'à la réformation, appelé Décanat de Saint-Imier et comprenait 31 cures ou paroisses (Voyez Solothurner-Wochenblatt de l'année 1819, page 300 et Louis Levade, Dictonnaire du canton de Vaud, pages 406 et

en second. Ils passèrent par conséquent de la vie monastique ou du clergé régulier au clergé séculier.

Les trois autres grands monastères: Bellelay, Lucelle et Mariastein, conservèrent leur organisation primitive. Bellelay (Bellelagia) était une abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée par Saint-Norbert, archevêque de Magdebourg, † le 6 juin 1134. Lucelle (Luciscella) était une abbaye de l'ordre de Cîteaux, une des réformes de la règle de Saint-Benoît, commencée par Robert, abbé de Molesmes, † le 7 juin 1108, et continuée par Saint-Bernard, abbé de Clairvaux, † le 20 août 1153. Enfin Mariastein était une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1085? ou plutôt seulement en 1124 à Beinwyl (Ossavilare), au pied septentrional du Passwang, canton de Soleure, et transférée en 1648 à Mariastein près Bâle, dans une enclave du canton de Soleure. — De toutes ces six grandes maisons religieuses de l'évêché de Bâle (non diocèse de Bâle), Mariastein reste seule debout de nos jours. Saint-Imier fut le premier supprimé, et cela à l'époque de la réformation (1530-1534). Le chapitre de Moutiers-Grandval fut transféré après la réforme à Delémont et y subsista jusqu'à sa suppression en 1792, tout en conservant jusqu'à la fin le nom de chapitre, prévôt et chanoines de Moutier-Grandval. Saint-Ursanne et Lucelle subirent le même sort à la même époque. Enfin Bellelay fut envahi par les troupes françaises le 15 décembre 1797, et cette célèbre colonie religieuse des Prémontrés dissoute. Elle est encore en bonne mémoire dans le pays par les grands services qu'elle a rendus jusqu'à la fin de son existence et notamment par son pensionnat de jeunes gens et par l'établissement de jeunes filles orphelines.

Nous n'avons à nous occuper ici, Messieurs, que du monastère

^{407.} Lausanne 1824 grand in-80). Le doyen était, comme dans d'autres décanats, un decanus capituli ruralis, et était curé d'une paroisse quelconque de son décanat. Ainsi le doyen du décanat de Saint-Imier n'était nullement un dignitaire du chapitre de Saint-Imier, mais était curé ou de Bienne ou de Soleure ou de Saint-Imier, ou de quelque autre localité de ce décanat de Saint-Imier. Le plus souvent, c'était le curé de Bienne. Il n'a jamais existé un doyen comme dignitaire du chapitre de Saint-Imier, c'est-à-dire un chanoine de ce chapitre; mais bien un custode comme nous le démontrerons plus tard.

de Saint-Imier, où nous sommes aujourd'hui réunis. Je ne veux point m'étendre sur les légendes et la vie de Saint-Imier, ni sur l'église proprement dite et son architecture. Je renvoie mes auditeurs aux travaux qui ont été faits à ce sujet, l'un par M. A. Quiquerez sur l'église de Saint-Imier dans les Actes de la société de 1852, et l'autre par M. X. Kohler, sur la légende de Saint-Imier, dans les Actes de 1861. Mon but est de donner ici un exposé court et succinct de l'histoire du chapitre de Saint-Imier et d'indiquer rapidement ses propriétés, ses terres, les églises et chapelles qui en dépendaient et leurs revenus, puis de faire l'énumération de ses prévôts et le ses principaux chanoines qui se trouvent cités dans les différents cartulaires, obituaires, etc., du Jura bernois.

Grâces aux grands travaux de MM. J. Trouillat et L. Vautrey, mes recherches ont été singulièrement facilitées et favorisées. Je finirai par un aperçu historique sur la suppression du chapitre en 1530 et sur les traités de 1534 et 1610, l'un conclu à Bâle, l'autre à Baden en Argovie et qui réglèrent définitivement le sort des terres et des hommes de l'Erguel en général et de l'ancien chapitre de Saint-Imier en particulier.

Au commencement du septième siècle, un homme nommé Hymerius, né vers l'an 610 (¹) à Lugnez près Damphreux d'une noble famille de l'Elsgau soit Ajoie, fuyant les dangers de la vie du monde vint selon la légende, accompagné de son serviteur Adelbert, se retirer dans la vallée Susinga, que la rivière Suze (dite Scheuss) parcourt dans toute sa longueur et y bâtit une cellule et une modeste chapelle qu'il dédia à Saint-Martin, évêque de Tours († le 11 novembre 400). Il fit ensuite un voyage à Jérusalem, y passa trois années, pendant lesquelles il doit avoir opéré, suivant la légende, quelques miracles. Il

⁽¹⁾ Abbé Vautrey, le Jura bernois. Porrentruy 1863 in-80 à la page 356.

revint plus tard en Europe et continua le défrichement du lieu désert et inculte dans la vallée qui prit plus tard le nom de Val de Saint-Imier. Il mourut le 12 novembre, mais il n'est pas dit dans quelle année. Il est le patron des églises paroissiales de Courchapoix et de Develier, des chapelles de Lugnez, Frégiécourt et Vorbourg (1).

Le premier document authentique qui fasse mention de l'église de Saint-Imier, est une charte datée Ratisbonne, le xii Calendas Octobris (20 septembre) de l'an 884, par laquelle Charles-le-Gros confirme à l'abbaye de Moutiers-Grandval la concession faite par l'empereur Lothaire. Dans cette charte il est aussi question de la « cella Sancti Hymerii cum suis adjacentiis » (2).

Puis nous trouvons une charte de l'an 962 vn Idus Martii (9 mars), par laquelle Conrad, roi de la Bourgogne transjurane, restaure l'abbaye de Moutier-Grandval et dans laquelle sont énumérées et confirmées les possessions de cette abbaye, entre autres la « capella Sancti Ymerii » (3).

Depuis là, nous ne trouvons plus aucune trace authentique du monastère de Saint-Imier, jusqu'à la bulle du pape Eugène III, datée de Sutri le Idus Mai, soit 15 mai de l'an 1146, par laquelle ce pontife confirme à l'évêque de Bâle (Ortlieb, de la maison des comtes de Frobourg) quelques-uns de ses droits et priviléges, la possession de la ville de Breisach, la prévôté de Grandval ecclesiam. Sancti Ymerii cum appendiciis suis », les abbayes de Saint-Grégoire, soit Münster en Alsace et de Massevaux (Vallis Masonis, Masmünster) aussi en Alsace, la prévôté de

⁽¹⁾ Gelpke, Kirchengeschichte der Schweiz, 11, 170. Berne, 1861 grand in-80.

⁽²⁾ Voyez P. Marquardus Herrgott, Genealogia Habsburgica Tomus II, page 51. Viennæ Austriæ 1737 folio. — Schöpflin, Alsatia diplomatica, tome I., pages 93 et 94. Mannhemii, 1772 folio. — Mémoire pour l'église collégiale de Moutiers-Grandval, pages 105 et 106. Strasbourg, 1788, in-4°. — Trouillat, tome I., pages 120 et 121. — Karl Zeerleder, Urkundenbuch der Stadt Bern, tome I., pages 5 et 6. Bern, 1853, in-4°. — Dr B. Hidber, Schweizerisches Urkundenregister, tome I., pages 160 et 161. Bern, 1868, iz-8°.

⁽³⁾ Voyez Herrgott, tome II, pages 77 et 78. — Mémoire de Moutiers-Grandval, pages 106 et 107. — Trouillat, tome II., pages 134 à 136. — Zeerleder, tome II., pages 493-495. — Hidber, tome II., pages 239 et 240.

Saint-Ursanne, les curtes de Sierentz dans le Sundgau et de Lauffon sur la Birse (1).

Il paraît, que peu de temps après, en tout cas entre 1146 et 1177, l'église abbatiale de Saint-Imier fut convertie en église collégiale de chanoines séculiers, puisque nous trouvons dans un acte stipulé à Bellelay le viii Cal. Junii, soit 25 mai de l'an 1177 un Theodoricus prepositus Sancti Ymerii, plebanus ecclesie de Arins (Saint-Blaise près Neuchâtel) et Lausanensis ecclesie decanus (2). Si l'abbaye avait subsisté encore en 1177, il ne serait pas question d'un prepositus mais d'un abbas. Quoi qu'il en soit, la transformation en collégiale n'eut pas lieu en 933 du temps de la célèbre reine Berthe, épouse de Rodolphe II, roi de Bourgogne, comme la tradition l'a toujours dit erronément, mais du temps d'une autre Berthe, épouse d'Ulric II, comte de Neuchâtel en Suisse, qui, de concert avec son mari, fonda l'église collégiale de Neuchâtel dans le cours du 12 siècle, et se fit remarquer par ses donations aux abbayes de Bellelay, de Fontaine-André, de Saint-Jean, de Cerlier, d'Hauterive près Fribourg en Suisse, etc., etc. (3).

Nous arrivons maintenant à la bulle du pape Alexandre III, qui confirma les possessions de l'église de Saint-Imier, par acte daté du Lateran le 111 Cal. Martii, soit 27 février de l'an 1179. Trouillat tome 1., pages 363-365 a deux fautes. Il date 1178, 25 février. Les deux dates sont fausses. Car le 111 Cal. Martii équivaut au 27 février et non au 25 février, et l'Indictio xii correspond à l'année 1178 et non à 1179, et alors il faut lire anno MCLXXIX et non MCLXXVIII. Il est évident que cette bulle est parfaitement de la même date que celle de la confirmation des possessions de l'église collégiale de Moutiers-Grandval; cette dernière bulle se trouve chez Trouillat, tome 1. pages 370 à 374.

Cette bulle de l'an 1179 est peut-être l'acte le plus complet sur les propriétés du chapitre de Saint-Imier. Il forme avec le

⁽¹⁾ Voyez cette bulle dans Trouillat, tome 1., pages 295-297.

⁽²⁾ Voyez cet acte dans Matile, Monuments de l'histoire de Neuchâtel, tome 1., page 20, et dans Trouillat, tome 1., pages 362 et 363.

⁽⁸⁾ Voyez à ce sujet ce qu'en dit Trouillat dans la préface du tome II, pages XLIV-XLVI.

liber vitæ ecclesiæ collegiatæ Sancti Imerii, renouvelé en 1441 par Jean Nerr, ancien prévôt de Saint-Imier et alors prévôt de l'église collégiale de Saint-Pierre à Bâle, les deux principales sources, où il faut puiser pour connaître exactement tout ce qui a rapport à l'église de Saint-Imier, au chapitre de cette collégiale, à ses propriétés, églises, dépendances, etc. (1).

Nous trouvons dans cette bulle toutes les propriétés de l'église de Saint-Imier, qui sont, soit dans la vallée de l'Erguel, soit dans le pays de Neuchâtel. Savoir les alleux, dîmes et cens à Saint-Imier, Courtelary (Curtis Alarici), Cormoret, Cortébert, Corgémont, les églises de Tramelan (Trameleins, Tremlingen) Dombresson (Danbrizun, Domus Sancti Bricii) au Val-de-Ruz et Serrières (Sarreres) près Neuchâtel, puis des terres à Areuse, Auvernier, Cormondrèche, Boudevilliers, Voëns, Enges, Cressier, Nugerol, Lignières, Prêles, Lamboing, Renan, Orvin.

Passons des propriétés aux bienfaiteurs et donateurs qui ont contribué en grande partie à la formation de ces propriétés.

Les seigneurs d'Erguel (ou plutôt Arguel) furent des premiers donateurs du monastère, et il est fort probable que le chapitre de Saint-Imier adopta les armoiries de cette noble et ancienne famille qui portait en son écusson un champ de sable (noir) à deux pals d'or à la fasce d'argent chargée d'une étoile de gueules (rouge). (Voyez Trouillat, tome IV, page 909 a). — En 1178 Thierry de Diesse donne à l'église collégiale de Saint-Imier tous ses biens sur la montagne de Diesse (Tessenberg) et les reprend en fief pour lui et ses héritiers pour la rente annuelle d'une mesure de noix destinée à l'alimentation d'une lampe dans la dite église (Voyez Trouillat tome I., pages 369 et 370). — Plus tard, en 1299, le 21 octobre, nous voyons les frères Jean, Ulric et Thierry, comtes d'Aarberg, seigneurs de Valangin, renoncer en faveur du chapitre de Saint-Imier à toutes les prétentions au droit de présentation à la cure de Dombresson (²). Les églises

⁽¹⁾ Voyez pour ce liber vitæ Trouillat, tome II, page 690, note 1., et une foule d'extraits de ce liber vitæ dans le volume v des Monuments, publié par Vautrey.

⁽²⁾ Voyez Matile, Monuments de l'histoire de Neuchâtel, tome 1., page 266, Matile, Histoire de la seigneurie de Valangin jusqu'à sa réunion à la directe en 1592 (Neuchâtel, 1852 in-8°) à la page 39, et Trouillat, tome 11, pages 690-693, deux grandes chartes.

paroissiales de Dombresson et Serrières furent plus tard, au commencement du 15° siècle, formellement incorporées au chapitre, de sorte que les cures furent desservies par des chanoines de Saint-Imier. Ensuite de la réformation de 1530, la ville de Bienne nomma depuis 1534, à la place du chapitre de Saint-Imier, les pasteurs réformés de Dombresson et de Serrières jusqu'en 1617, où ce droit passa par vente à la ville de Neuchâtel, comme nous le démontrerons à la fin de notre mémoire. On possède une charte de 1317 par laquelle Gérard de Vuippens (Wippingen), évêque de Bâle, ratifie les statuts de l'église de Saint-Imier, relatifs aux obligations des chanoines dans la célébration du service divin. Nicolas de Courrendlin était alors prévôt du chapitre (Trouillat, tome III, pages 265 et 266.)

Le chapitre se composait d'un prévôt (præpositus, Stiftsprobst), d'un custode (custos, Stiftscuster) et de dix autres chanoines (canonici, Chorherren), dont la plupart résidaient à Saint-Imier et quelques-uns desservaient les églises de Tramelan, Dombresson et Serrières. Il y a à observer ici deux points essentiels: 1) Dans les chapitres des églises collégiales, en Suisse comme à l'étranger, les seconds dignitaires s'appelaient ou bien doyens (decani, Stiftsdecane), ou bien custodes (Stiftscuster). Ainsi il y avait des doyens à Bâle (Saint-Pierre), Berne (Saint-Vincent), Fribourg (Saint-Nicolas), Zofingue (Saint-Maurice), Zurzach (Sainte-Vérène), etc. etc. -- et des custodes à Bischofszell (Sainte-Pelagii), Lucerne (Saint-Leodegarii, Saint-Léger), Münster (Beromiinster, Saint-Michel), Rheinfelden (Saint-Martin), etc. ainsi que dans les trois chapitres du Jura: Saint-Imier, Moutiers-Grandval et Saint-Ursanne. Je n'ai trouvé nulle part, dans aucune charte, un doyen du chapitre de Saint-Imier, mais bien un custode. — 2) Dans les chapitres des églises métropolitaines, cathédrales et collégiales (clergé séculier) les chanoines étaient, ou des canonici officiales, canonici residentiales, au bien des canonici extra-residentiales, canonici expositi. De même, dans les anciennes abbayes des Bénédictins, des moines de Cluny, des Augustins, Cisterciens ou Bernardins, des Prémontrés, etc. (clergé régulier) on distingue entre les moines qui avaient des charges dans le convent même, comme l'abbé, le prieur, le sousprieur, le grand-cellérier, le préfet de cuisine, le bibliothécaire,

l'archiviste, le curé de l'église du couvent, l'économe etc., et les moines au départ qui étaient économes et administrateurs (Statthalter) des terres, ou curés et chapelains des églises et chapelles qui dépendaient de l'abbaye. Les premiers étaient appelés monachi officiales, les seconds monachi expositi.

Ce qu'il y a de fort singulier, c'est que l'évêque de Bâle était le seigneur temporel de la vallée de Saint-Imier, comme de tout l'évêché de Bâle, tandis que l'évêque de Lausanne était le seigneur spirituel des paroisses, églises et chapelles de l'Erguel, ou que le diocèse de Lausanne s'étendait du pays de Neuchâtel par la vallée de Saint-Imier jusqu'à Soleure et au delà jusqu'à la petite rivière nommée la Siggeren, qui descend de la chaîne méridionale du Jura soleurois et se jette dans l'Aar entre Flumenthal et Attiswyl. Mais ce qu'il y a encore de plus singulier, c'est que le chapitre de Saint Imier dépendait de l'évêque de Bâle et non de celui de Lausanne. Le Liber Marcarum commencé en 1441 et continué jusqu'en 1469, dit expressément à l'article Jura ecclesiæ Basiliensis, ce qui suit:

- « Item Episcopus Basiliensis pro tempore habet confirmare » Prepositum sancti Ymerii Lausanensis dyocesis. Etomnes cano-» nicos ibidem instituere.
- Item Episcopus Basiliensis pro tempore habet et debet succedere quemlibet Prepositum sancti Ymerii in ona Marca argenti.
 - »Item et quilibet Canonico in ona media marca argenti.
- » Item quilibet Episcopus Basiliensis habet omnes excessus » Prepositi et Canonicorum Ecclesie sancti Ymerii infra septa » eiusdem perpetratos corrigere. »

Voyez Trouillat et Vautrey, Tôme v pages 83 et 84.

Nous voyons par un acte du 1 juillet 1340 que feu Henri de Tavannes, écuyer; et sa femme, dame Pernette de Colombier, avaient donné à l'église de Saint-Imier pour la fondation de leur anniversaire une rente annuelle de 20 sols de Bâle, assignée sur des terrains à Tramelan (Trouillat, Tôme III, pages 789).

Le chapitre de Saint-Imier conclut un droit de bourgeoisie en 1335, le jour de la Saint-Jacques (25 juillet), avec la ville de Bienne et ce pacte fut plusieurs fois renouvelé, entr'autres en 1479, où il fut convenu que personne ne pourrait être élu cha-

noine, sans le consentement de maire et conseil de Bienne. En échange ce dernier promit de prêter assistence et sûreté au chapitre de Saint-Imier à chaque occasion. Par suite de ce traité de 1479 la ville de Bienne obtint l'avouerie (advocatie, Kastvogtei) sur le chapitre et elle la garda et en profita amplement jusqu'à la réformation de l'Erguel survenue en 1530. (Voyez Blösch, Histoire de Bienne 1, 95 et 11, 47 et 48). — Il parait même que Bienne avait songé à aller encore plus loin, puisque cette ville écrivit en 1462, le 13 septembre (die ante exaltationem S. Crucis) au prévôt Jacques Hüglin (prévôt de Soleure 1455-1484 et prévôt de Saint-Imier 1461-1480 et mort en 1484) pour obtenir la translation du chapitre de Saint-Imier à Bienne! Cette lettre curieuse existe encore actuellement aux archives cantonales à Soleure. Mais on ne sait pas ce qui résulta de cette démarche qui demeura en tout cas infructueuse (communication de M. le chanoine Frédéric Fiola à Soleure, qui découvrit le premier cette transaction curieuse et jusqu'ici complétement inconnue!).

Outre la combourgeoisie avec Bienne, le chapitre de Saint-Imier avait encore la combourgeoisie avec les villes de Neuchâtel, Neuveville, Landeron et Soleure. Nous rencontrons dans le cours du 14^{me} et du 15^{me} siècle une quantité de chartes et documents, où des habitants de ces villes, principalement de la Neuveville et du Landeron, sont en rapports fréquents avec le chapitre de Saint-Imier pour des ventes et achats de terrains, de vignes, de maisons, de dîmes, cens et redevances, etc. Je vais faire suivre ici quelques extraits relatifs à ces rapports, et qui se trouvent épars dans le 5^{me} volume des Monuments de MM. Trouillat et Vautrey qui vient de paraître.

En 1417, le 13 novembre, *Henri Nerr*, abbé de Bellelay, vend pour 37 florins au chapitre de Saint-Imier la maison que son convent possédait à la Neuveville, sise sous le château du Schlossberg (*Trouillat* et *Vautrey*, Monuments, Tôme v, pag. 251).

En 1434, le 18 Octobre, Menot Maillifer et Beneton, sa femme, assignent au chapitre de Saint-Imier une rente de 12 deniers, « losenoix tele monoie comme il courra tousiours à Nuchastel», à payer chaque année à la Saint-Michel sur une maison » asise en la rue de lospitau jouste la maison Othenin Pillet: Acte scellé

par Johan conte de Frybourg et du dit Nuchastel . (Trouillat et Vautrey, Tôme v, page 770).

Il paraît que peu après le chapitre ne se trouvait pas dans une bonne situation pécuniaire puisque nous trouvons une charte du 18 mai 1443, par laquelle Frédéric Ze-Rhein, évêque de Bâle, voulant empêcher la ruine prochaine du chapitre de Saint-Imier, accorde aux chanoines résidant à Saint-Imier la faculté de tester, moyennant une redevance fixe d'un demi-marc d'argent. (Trouillat et Vautrey, Tôme v, pages 380-382.)

En 1444, le 5 mai. Nicolas Lane, prêtre du diocèse de Lausanne, assigne au chapitre de Saint-Imier une rente annuelle de 26 florins d'or du Rhin à prélever sur les dîmes et revenus appartenant à l'église paroissiale de Dombresson. Scellé par l'official de la cour de Besançon (Trouillat et Vautrey, Tôme v, page 796).

1458. S'ensuyvant les titres de l'esglise collégiale de Saint-Ymier, tant en champs, en pray, en argent, en froment, avoine, chappons etc., qui sont recognus par la vertuz d'ung mandemant de nostre saint-père de Rome Calixte III etc.

Quelques prés et champs sont spécifiés. Notaire: Jehan Fèvre, prêtre »notaire publique de l'autorité impériale « (Trouillat et Vautrey, Tôme v, page 821).

En 1493, le 25 avril, Jeanette Bertod du Landeron donne à l'église de Saint-Imier 12 livres petite monnaie pour le remède de l'âme d'elle et de Rodolphe de Gléresse (Ligertz), jadis son mari et de Jacques Vallier son fils. — En note, on lit ces mots:

Messirs du chapitre de Saint-Ymier ont emploier ces xii lib.

avec de plus grande somme d'argent pour faire l'armoyre du repositare des Sacrement derr. la thombe Saint-Ymier. (Ex libro vitæ S. Imerii, pag. 50. — Trouillat et Vautrey, Tôme v, page 903).

En 1497, le 13 décembre, les chapitres de Moutiers-Grandval et de Saint-Imier font un accord au sujet des dîmes de Corgémont et de Cortébert (*Trouillat* et *Vautrey*, Tôme v, pag. 660—662).

A l'époque de la réformation la ville de Bienne, comme avoué de l'Erguel et du chapitre de Saint-Imier, tâcha dès l'origine du mouvement religieux à l'introduire dans ce vallon et procéda rapidement à ce changement qui s'opéra au printemps de l'année 1530. Guillaume Farel prêchait dequis 1529 la réforme à Bienne, dans l'Erguel et dans le val de Tavannes. L'évêque de Bâle protesta inutilement. (¹) Les chanoines du chapitre furent indemnisés par des cures ou moyennant des rentes viagères. Il en fut de même pour tous les curés et chapelains du vallon. Le prévôt Jean Belleney, originaire de Porrentruy, s'était enfui et avait pris avec lui les papiers et les effets qui appartenaient au chapitre. On le pria de se rendre à Bienne ou à Saint-Imier ou à Bellelay, où l'on s'arrangerait avec lui. Il fit des réclamations auprès des cantons suisses.

Enfin, après de longues contestations, les deux partis, Bienne d'un côté, le prévôt et ses adhérents d'autre part, remirent leurs griefs à juger entre les mains des deux états de Berne et de Bâle avec intervention du prince évêque à Porrentruy. Il y eut une conférence à Bâle, composée de trois députés du prince, deux députés de Berne (Pierre du Werdt et Crispin Fischer) et deux députés de la ville de Bâle, lesquels, ayant examiné avec attention les prétentions de part et d'autre, prononcérent le 3 septembre 1534 leur sentence arbitrale en ces termes:

1º Le chapitre de Saint-Imier et la ville de Bienne doivent nommer ensemble un administrateur pour la gestion des revenus et des domaines du chapitre, lequel administrateur doit être nommé par l'évêque de Bâle, si les partis ne peuvent pas s'entendre.

2º Les ventes du chapitre doivent d'abord être affectées aux deux pasteurs de Saint-Imier et de Tramelan, nommés par la ville de Bienne, ou à nommer par elle à l'avenir, tandis que les deux pasteurs de Serrières et de Dombresson, aussi nommés

⁽¹) C'était alors Philippe de Gundelsheim, originaire de Franconie, auparavant archiprêtre et vice-doyen de l'église cathédrale de Bâle, élu évêque à Delémont le 28 février 1527. Il transféra sa résidence de Bâle à Porrentruy en 1528 et y mourut le 3 octobre 1553. En échange le chapître de Bâle (Domcapitel) se fixa à Fribourg en Brisgau en 1529, et y resta jusqu'en 1679, d'où il fit sa translation à Arlesheim. Les chanoines y conservèrent cette résidence jusqu'à ce qu'ils en fussent chassés par la révolution française en 1792. Voyez Trouillat, tome 1., préface, pages cxxvIII et cxxIX.

par le conseil de Bienne, doivent se contenter de ce qu'ils touchent dans ces deux endroits.

- 3º Le reste des revenus et des rentes du chapitre doit être délivré aux chanoines dépossédés par la suppression.
- 4° Tous les titres, sceaux, calices, ciboires, croix et autres choses précieuses de l'église de Saint-Imier, doivent être inventoriées et remises entre les mains de l'évêque, et chaque partie contractante, le prévôt et les chanoines d'une part, et le maire et le conseil de Bienne d'autre part, doivent posséder une clef pour pouvoir ouvrir la caisse de tous ces titres.
- 5° Toutes les réclamations de part et d'autre doivent être annullées, enfin
- 6° Tous les frais de cet arrangement doivent être portés à égale part par les deux partis (1).

Cet état de choses dura ainsi plus de 70 ans. Mais il était survenu de nouvelles difficultés entre le prince-évêque d'alors (Guillaume Rinck de Baldenstein) et la ville de Bienne, et l'on convint de part et d'autre de remettre la solution définitive à des arbitres des huit cantons suivants: Zurich, Lucerne, Schwyz, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure et Schaffhouse. Ces états envoyèrent des députés à Bade en Argovie où ils arrivèrent tous ensemble le 23 mai 1610, et après quelques jours de conférence, il en résulta le traité du 14 juin 1610, connu sous le nom de traité de Bade, lequel a formé la base définitive des rapports entre l'évêque de Bâle à Porrentruy et la ville de Bienne jusqu'à l'époque de la révolution (1792-1798). Par ce traité, devenu si funeste aux droits et privilèges de la ville de Bienne, les droits de souveraineté du prince sur Bienne et sur l'Erguel furent formellement reconnus et consacrés. La juridiction civile et ecclésiastique que Bienne avait exercée et réclamait sur l'Erguel, fut anéantie, et les dîmes de ce pays furent adjugées à l'évêque pour être amassées, partie à Bienne dans le grenier qu'il y possédait, partie à Saint-Imier dans celui qu'il y fit bâtir à cet

⁽¹⁾ Voyez doyen Bridel, Course de Bâle à Bienne, page 206; doyen Morel, Histoire et statistique de l'évêché de Bâle, page 98; Ruchat et Vulliemin, Histoire de la réformation de la Suisse, tome 111, pages 223-226, et Blösch, Histoire de Bienne, tome 111, pages 139-140.

effet. On accorda aussi à l'évêque la collation des cures en Erguel, tant de celles qui avaient appartenu au chapitre de Saint-Imier que des autres cures, et que le magistrat de Bienne s'était attribuées jusqu'alors, et le prince s'engagea de son côté à laisser les habitants du vallon de Saint-Imier tranquilles dans l'exercice du culte réformé, qu'ils avaient embrassé, et de donner la préférence aux indigènes du pays et non aux étrangers pour la collation des bénéfices (1).

Sept ans plus tard, en 1617, la ville de Bienne vendit la collation et le patronat des églises de Dombresson et de Serrières à la ville de Neuchâtel — celle de Serrières pour la somme de 530 couronnes on écus de 25 batz pièce — et abandonna peu après le droit de retrait qu'elle s'était réservé dans l'acte de vente. Le dernier curé de Serrières, Emer Beynon, pour ne pas abandonner ses paroissiens, se réforma avec eux et fut leur premier ministre évangélique (2).

L'Erguel a fait partie de l'évêché de Bâle jusqu'à sa réunion au département du *Mont Terrible* en 1797, et fut réuni par les traités de Vienne de 1815 au canton de *Berne*.

~ comes~

(2) Voyez Leu, Dictionnaire suisse vi, 138 (article Dombresson) et xvii, 85 (article Serrières), Bridel, Course, etc., page 207, Samuel de Chambrier, Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel. Neuchâtel 1840 (un beau volume de 610 pages in-80 avec des planches) article Serrières à la page 18. Blösch, Histoire

de Bienne, tome 11, page 276.

⁽¹) Voyez doyen Bridel, Course de Bâle à Bienne, page 206, Morel, Histoire et statistique, etc., etc., pages 111 et 112, et Blösch, Histoire de Bienne, tome π, pages 273 et 274. Le traité de Bade du 14 juin 1610 est imprimé tout en entier dans le Dictionnaire suisse de Leu, tome π, pages 23-44 (article Bienne). Zürich 1750, in-4°, ainsi que dans une brochure à part de 32 pages in-4°, citée dans la Bibliothèque suisse de Haller, tome v, n° 778. Berne 1787, in-8°. Le passage relatif au chapitre de Saint-Imier est chez Leu pages 38 et 39 et dans la brochure in-4° pages 24 et 25.

APPENDICE

I. PRÉVOTS DU CHAPITRE DE SAINT-IMIER

Prepositi capituli Sancti Imerii, « Lausannensis diocesis, jurisdictionis spiritualis et temporalis Basiliensis » (Trouillat tome IV page 756).

- 1) Theodoricus . . . Sancti Hymerii prepositus, plebanus in Argus (Saint-Blaise près Neuchâtel), decanus ecclesie Lausannensis paraît comme tel dans une charte du VIII Gal. Jundii ou 25 mai de l'an 1177 chez Matile, Monuments de Neuchâtel, tome 1, page 20, Trouillat tome 1, page 362, et chez Zeerleder, Urkundenbuch der Stadt Bern, tome 1, page 108 et dans une autre charte de 1179 chez Matile page 22.
- 2) Burchardus, canonicus et prepositus Sancti Hymerii, dans une charte de l'an 1178 in die dedicationis ecclesie beati Ymerii chez Trouillat tome 1., page 369 et 370.
 - 3) Burcardus prepositus 1220. Matile page 1169.
- 4) N. N. prepositus Sancti Imerii 1233 sine die, Solothurner Wochenblatt de 1828, page 326, et Trouillat, tome 1, page 535.
- 5) Rodolphus prepositus Sancti Imerii 1239 sine die, dans une charte datée Tellsperg. (Solothurner Wochenblatt de 1828, page 263, Matile, page 95, et Trouillat, tome 1, page 555) puis dans une autre charte donnée à Bâle Idus Febr. ou 13 février de l'an 1256. Trouillat, tome 1, page 638.
- 6) Johannes, prepositus Sancti Hymerii, 16 janvier 1277 et 15 août 1293. Trouillat, tome II, pages 277 et 548.
- 7) Bourquiert, prévost de Saint-Ymier, 12 décembre 1295. Matile, page 252, et Trouillat, tome II, page 597.
- 8) Jean comte d'Arberg-Valangin, prepositus Sancti Hymerii 29 septembre 1300. (Matile, page 1147, et Trouillat, tome 11, page 703.) Il était un frère d'Ulric d'Aarberg-Valangin, prévôt du chapitre de Moutiers-Grandval, et prévôt (Dompropst) du

chapitre de l'église cathédrale de Bâle de 1326—1329 et mort le 19 août 1329.

- 9) NICOLAS DE COURRENDLIN (Rennendorf), paraît d'abord comme écôlatre (scholasticus) de l'église collégiale de Moutiers-Grandval dans une charte du 13 avril 1306. (Trouillat, tome III, page 98), puis comme prévost de Saint-Imier le 24 mars 1317, puis 1317 sine die et 1322 le 1^{er} juillet. (Trouillat, tome III, pages 256, 265, 713. Mülinen; Rauracia Sacra dans les Actes de 1863, pages 235 et 236). Dans une charte du 23 février 1324 ou 1325 (Amiet, Régestes du couvent de Fraubrunnen, nº 141) il est question d'un « Dominus prepositus et capitulum ecclesie Sancti Ymerii». Ce prepositus N. N. est ou bien Nicolas de Courrendlin ou son successeur Jean de Courtelary?
- 10) Jean ou Hennz de Courtelary, d'abord chanoine de Saint-Imier dans une charte du 9 janvier 1296 (Trouillat, tome 11, pages 601 et 602) et puis prévôt de ce chapitre. Il est nommé feu prévôt le 1^{er} mai 1334 (Trouillat, tome 111, page 760). Dans cette même charte du 1^{er} mai 1334 qui est reproduite dans la Régeste du tome v, page 689 des Monuments de MM. Trouillat et Vautrey, il est appelé Jean de Hurtely, prévôt de l'église de Saint-Imier. Voyez sur lui, Mulinen, Rauracia Sacra dans les Actes de 1863, pages 236 et 237.
- 11) Louis de Blonay, issu d'une des plus illustres et des plus anciennes familles de la Suisse romande, fils de Jean de Blonay, coseigneur de Blonay et de Verecy, châtelain de Moudon 1296, bailli de Vaud pour la maison de Savoie en 1293, 1303, 1304, mort en 1313, et de sa seconde femme, Marguerite comtesse de Neuchâtel (N. en Suisse). Cette dernière embrassa plus tàrd la vie monacale, testa le 6 novembre 1330 et mourut en 1331 comme abbesse du couvent de la Maigrauge (macra augia, Magerau) à Fribourg en Suisse, abbaye de l'ordre de Cîteaux (Mulinen Helvetia sacra II, 122, Berne 1861 in-4° oblong). — Louis de Blonay avait beaucoup de frères et de soeurs, provenant des 2 femmes de son père, dont la première était une comtesse Béatrice de la Chambre, célèbre famille de la Savoie (Voyez Généalogie de la maison de Blonay dans la bibliothèque de Mülinen à Berne). Il fut dabord chanoine du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Neuchâtel en Suisse, puis prévôt du

chapitre de l'église collégiale de Saint-Imier, et paraît comme tel dans une charte du 1^{re} juillet 1340. (Trouillat, tome III, page 789.), puis en 1357 et 1365 (Mülinen, Helvetia Sacra I, page 43).

- 12) Henri Vareillon, d'une famille établie à Saint-Ursanne, probablement d'abord le custode Henricus de Saint-Imier, cité dans la charte du 8 juillet 1357 chez Trouillat, tome iv, page 669, fut ensuite prévôt du chapitre de cette église et paraît comme tel dans une charte du 10 Novembre 1372 chez Trouillat, tome iv, page 728. Voyez Mülinen, Rauracia sacra dans les Actes de 1863 à la page 319.
- 13) Pierre, ... prévôt, 10 juin 1380. Trouillat, tome iv, page 761.
- 14) HENRI NERR, prévôt 29 Août 1417. Trouillat et Vautrey, tome v, page 746.
- 15) Jean Nerr, de Delémont, licentiatus in decretis, est prévôt de Saint-Imier, le 11 avril 1428 et le 3 novembre 1429 (Trouillat et Vautrey, tôme v, pages 763 et 765). Il est aussi cité, sans être nommé, dans une charte du 18 septembre 1435 (Trouillat et Vautrey, tome v, page 772). Il fit opérer l'incorporation des églises paroissiales de Dombresson et de Serrières à son chapitre, fit renouveler les stalles dans le chœur et les fenêtres armoriées dans l'église de Saint-Imier, et racheta beaucoup de biens et de propriétés perdues pour son église. Il est nommé docteur en decret et doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre à Bâle dans une sentence du 19 avril 1439 (Trouillat et Vautrey, tome v, page 785), et devint la même année prévôt de cette dernière église à Bâle. Il fit renouveler en 1441 le liber vitæ ecclesiæ collegiatæ S. Jmerii (Trouillat et Vautrey, tome v, page 791), fit en 1450 le jour de Saint-Antoine (17 janvier) une donation à Moutiers-Grandval (Trouillat et Vautrey, tome v, page 804) et mourut cette même année 1450. — Son épitaphe se lit encore aujourd'hui dans l'église paroissiale (auparavant collégiale) de Saint-Pierre à Bâle. Elle est imprimée dans l'ouvrage de Johannes Gross (pasteur de l'église de Saint-Léonard à Bâle) Urbis Basiliensis epitaphia, Basileæ, 1623, in 12° à la page 118, et reproduite aussi dans l'ouvrage de Johannes Tonjola, Basilea sepulta retecta continuata. Basileæ, 1661, in 4° à la page 114. La voici:

Anno 1450. Sepultura Johannis Ner, Decretorum Doctor Prepositi hujus Templi.

In circuitu loculi hi Rhythmi leguntur:

- « Suscipe devotum Rex clemens hunc tibi notum,
- · Poenas evadat, ad cœlica gaudia vadat
- Dormiat in Christo, loculo qui clauditur isto.

Anno Sal. ccccl.

Voyez sur Jean Nerr la littérature chez Mülinen, Rauracia Sacra dans les Actes de 1863 à la page 284.

- 16) HENRY MEROIN, prévôt 1432. Mülinen, Helvetia Sacra I, page 44 d'après des communications de M. J. Trouillat.
- 17) Jean Eby (Oeby), de la Neuveville, d'abord chanoine de Saint-Imier 1413 et 26 août 1419 (*Trouillat* et *Vautrey*, tome v, pages 737 et 750), puis prévôt de ce chapitre circa 1450 (*Mülinen* Helvetia Sacra, selon *Trouillat*).
- 18) Jacques Hüglin (Huglini), prévôt de 1461--1480. Il était originaire d'Ingersheim près Colmar dans la Haute-Alsace et du diocèse de Bâle. (1) Il fut d'abord sous-diacre, puis chanoine de Saint-Diez, notaire impérial et secrétaire juré du concile de Bâle. Il fit comme secrétaire d'ambassade en 1437 un voyage à Constantinople où les évêques envoyés par le concile de Bâle devaient tâcher de se réunir avec l'église grecque, et donna à son retour un rapport détaillé sur cette mission en plein concile, le 1-4 février 1438. Il fut camérier secret du pape Félix V, le célèbre antipape. Nous trouvons ensuite Jacques Hüglin chanoine de l'église collégiale de Saint-Ours à Soleure 1435-1440, puis en 1447, vicaire général de l'évêque de Lausanne Georges de Saluces (évêque de 1440--1461), puis chanoine du chapitre de l'église collégiale de Saint-Maurice à Ansoltingen près Thoune, en 1447 et 1453, et puis curé de Penthaz prés Cossonay, canton de Vaud, en 1448. Il échangea sa cure de Penthaz contre la dignité de prévôt du chapitre de Saint-Ours à Soleure avec Félix Hemmerlin de Zürich, et cela par bulle du pape Calixte III, datée du 19 juin 1455.

En 1461, il paraît comme prévôt du chapitre de Saint-Imier, tout en conservant la dignité de prévôt de Soleure, et nous avons

⁽¹⁾ La Basse-Alsace était du diocèse de Strasbourg.

vu plus haut, comme par lettre du 13 septembre 1462, maire et conseil de Bienne s'étaient adressé à lui, pour obtenir la translation du chapitre de Saint-Imier à Bienne, mais inutilement. Il paraît avoir résigné sa charge de prévôt de Saint-Imier avant 1480, puisque nous trouvons déjà en cette année-ci un Jean Ulfinger, prévôt de Saint-Imier. Hüglin mourut à Soleure le 25 avril 1484. C'était un homme vraiment remarquable, qui prit une part active aux transactions les plus importantes de l'état et de l'église de son temps, qui fut constamment consulté par les gouvernements et les autorités de différents cantons, comme par des familles et des particuliers en matières ecclésiastiques et civiles, et qui fit de grandes donations à l'église. Sa vie remplie et agitée mériterait certainement une biographie un peu détaillée de la part d'une plume habile.

Voyez sur Jacques Hüglin, pour plus de détails, l'excellent travail de M. Frédéric Fiala (actuellement chanoine à Soleure et sans contredit une des premières autorités en fait d'histoire suisse) sur le célèbre prévôt Félix Hemmerlin dans l'ouvrage intitulé Urkundio. Soleure 1857 grand in-8° pages 281—639. Il y est question du prévôt Hüglin en particulier aux pages 338 note 3, 459—463, 537—541, et aux Additions pages 789 et 790, — P. Alexander Schmid, provincial des capucins à Soleure, Die Kirchensätze des Kantons Solothurn, pages 4 et 12. Solothurn 1857, grand in-8°. — Mülinen, Helvetia sacra 1, pages 44 (Saint-Imier) et 59 (collégiale de Saint-Ours à Soleure).

- 19) JEAN ULFINGER, de Bienne, prévôt de Saint-Imier 1480— 1509. Il résigna sa charge de prévôt le 8 août 1509. Mülinen, Helvetia sacra I, page 44.
- 20) Jean de Cœuve (Cova Kuf) dit de Couthenans, Juris professor, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Neuchâtel en Suisse, fut un des chroniqueurs des annales de son chapitre, protonotaire apostolique, fut nommé prévôt de Saint-Imier le 13 août 1509 et conserva sa charge jusqu'en 1514 (Mülinen, Helvetia Sacra, 1, 44). Après la suppression du chapitre, nous le trouvons curé de Courtemaiche, district de Porrentruy, en 1533. Il mourut en juillet 1543 (Vautrey, Jura bernois, 1, 351).

21) JEAN BELLENEY, dit le Jeune, de Porrentruy, dernier prévôt de Saint-Imier, 1514-1530. Il paraît d'abord comme curé de Fontenais près Porrentruy, et cela déjà en 1502. Il signe en 1505 comme notaire public et impérial de la cour de Besançon, puis fut nommé prévôt de Saint-Imier en 1514 et garda cette charge jusqu'à la suppression de son chapitre en 1530. Rentré dans son pays à Porrentruy, il accepta la cure de Courgenay (Jennsdorf) (Vautrey, Jura bernois, 1, 291), et enfin il fut curé de Boncourt (Bubendorf) jusqu'en 1540 (Vautrey, Jura bernois, 1, 22). Il ne fut nullement curé de Fontenais après 1530, comme Morel et moi, dans ma Rauracia Sacra, l'avons dit erronément, car dans aucun acte connu il n'est fait mention de Jean Belleney comme curé de Fontenais après 1530, et il est certain que Jean Choulat le fut en 1533. Bellenay vécut encore en 1544. Il était aussi membre de la confrérie de Saint-Michel à Porrentruy. Le liber vitæ de ce chapitre porte l'anniversaire du dernier prévôt de Saint-Imier au 8 décembre. « Fit anniversarium D Johannis » Bellenété, prépositi Sancti Hymerij et confratris S. Michælis, » capellani confraternitatis S. Michælis » (Mülinen Rauracia Sacra dans les Actes de 1863 à la page 218. — Vautrey, notices historiques sur les villes et les villages du Jura bernois, article Fontenais, dans l'Indépendant de Delémont, n° 69 du 21 décembre 1867).

II. CHANOINES DU CHAPITRE DE SAINT-IMIER

Canonici Capituli Sancti Imerii.

MANEGOLDUS, cappellanus 1178. Trouillat, tome 1, page 370.

Simon et Richardus d'Erguel, fils de feu Guillaume d'Erguel, frères et tous deux chanoines de Saint-Imier, paraissent comme tels dans des actes du 13 juillet 1298 et 21 mars 1334. Trouillat, tome 11, page 668 et 669 et tome 111, page 759.

Henri, chanoine de Saint-Imier, 7 décembre 1341. Trouillat, tome III, page 795.

Henricus, custode de l'église de Satnt-Imier, 8 juillet 1357. Trouillat, tome iv page 669.

PIERRE SCHAFFENER DE COURTELARY, chanoine de Saint-Imier et curé de *Dombresson* au Val-de-Ruz, dans deux chartes du 10 novembre et 19 novembre 1372. *Trouillat*, tôme IV, pages 728 et 729. *Mülinen*, Rauracia Sacia dans les Actes de 1863, pages 297 et 298.

Ulric Staili et Jean Simon, clerc, chanoines de l'église de Saint-Imier, dans une charte du 10 juin 1380. Trouillat, tome 1v, page 761.

JEAN ŒBY, RICHARD et GYDE (Ægide?), tous les trois « chaloines » (chanoines) de Saint-Imier dans un acte de l'an 1413. Trouillat et Vautrey, tome v page 737.

JEHAN EBY (ŒBY), chanoine de Saint-Imier. Il donne par acte du 26 août 1419 à la grande église de Saint-Imier, « en le dyocèse de Lausanne », pour son anniversaire et pour celui de ses parents la moitié de sa vigne « gisant de coste la Novevelle, dessous le chastel de Schlossenberg ». Trouillat et Vautrey, tome v page 750.

Pierre Coran, chanoine de Saint-Imier, dans une charte du 11 avril 1428. Trouillat et Vautrey, tome v page 763.

Andreas Belin, curé de Serrières (et probablement aussi chanoine de Saint-Imier?) lors de la visite diocésaine de l'an 1453, faite par les deux délégués de l'évêque de Lausanne Georges de Saluces. Voyez cette visite diocésaine dans le pays de Neuchâtel dans Matile, Musée historique de Neuchâtel et Valangin au tome 1., page 355. Neuchâtel 1841, in-8°, et dans Meinrad Meyer, Argovien et curé de Saint-Jean à Fribourg en Suisse, dans les Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, tome 1., page 416. Fribourg 1850, grand in-8°.

Henricus Marloz, chanoine de Saint-Imier et curé de Dombresson lors de cette même visite diocésaine de 1453, dans Matile, Musée II, 57. Neuchâtel 1843, in-8°, et dans Meyer, Archives de Fribourg, tome I., page 417.

Hugo Amodi, prêtre, chanoine de Saint-Imier. Il fonde le 12 juillet 1480 son anniversaire à célébrer chaque année dans l'église de Saint-Imier, le jour de la translation de Saint-Martin (12 juillet) avec vigiles, grand'messe de requiem au grand autel

de Saint-Imier, il donne 15 deniers aux prêtres, qui célébreront. Il ordonne que celui qui aura et habitera la maison qu'il a bâtie à Saint-Imier, devra payer cette somme au chapitre, et donner un repas honnête aux ecclésiastiques qui assisteront à son anniversaire. Trouillat et Vautrey, tome v, page 871.

Jean Choulat (Krütli), de Porrentruy, d'abord chanoine de Saint-Imier jusqu'en 1530 (P. Alexandre Schmid, Die Kirchensätze des Kantons Solothurn, page 266), puis curé de Fontenais et chapelain à Porrentruy en 1533 (Abbé Vautrey, Notice sur Fontenais dans l'Indépendant de Delémont, numéro 70 du 24 décembre 1867), puis chapelain à Soleure en 1536, chanoine de Soleure 1537, curé d'Oberdorf, près Soleure 1545, curé à Zuchwyl, 1550. Il meurt entre le 24 juin 1557 et le 23 janvier 1558. Mülinen Rauracia Sacra, page 231.

III. DOYENS ET VICE-DOYENS DU DÊCANAT DE SAINT-IMIER

Appelé anciennement décanat de Soleure et faisant partie du diocèse de Lausanne (voyez là-dessus en général l'ouvrage de Lohner, page 679).

P. Curatus de Suz (Soz, Sutz), vice-decanus Sancti Imerii, dans une charte du 23 avril 1285. Trouillat, tome 11, page 413. Lohner en fait erronément un Conradus de Sutz. Sutz est un village paroissial du district de Nidau et dans l'ancien diocèse de Lausanne, sur la rive orientale du lac de Bienne.

Hugo de Lignières, vice-doyen de Saint-Imier 1308-1312, curatus de Alba Ecclesia (Blanche-Eglise, Weisse Kirche) à la Neuveville 1308-1316, plebanus ou curé de Bienne en 1316 (l'église paroissiale de Bienne était dédiée à Saint-Benoît et l'abbé de Saint-Jean de Cerlier en avait le droit de collation). Voyez une charte du 8 septembre 1311 comme vice-decanus Sancti Imerii chez Trouillat, tome III, page 175, et une charte

du mois d'avril 1312, où il est nommé « tunc vice-decanus » chez Amiet Régestes du couvent de Fraubrunnen, n° 99, enfin Lohner page 471 article Bienne, 679 (Saint-Imier) et 686 (Neuveville, Blanche-Eglise).

N. N. vice-decanus Sancti Imerii 31 mai 1345. Amiet, Régestes nº 195.

Ulricus, curatus d'Anet (Ins), vice-decanus Sancti Imerii 1347. Lohner, page 494. Ins, et 679.

JEAN GAMBON, curé d'Anet, doyen de Saint-Imier, 1363. Lohner pages 495 et 679.

PIERRE DE MOUTIERS-GRANDVAL, curé de Bienne et doyen de Saint-Imier 1365, encore curé de Bienne 1391. Lohner, pages 471 et 472 (article Bienne) et 679.

NICOLAS DE SPINS, de la noble famille des Spins près d'Aarberg, qui est à distinguer de celle des Spins (Ependes), dans le canton de Fribourg. Il est curé de Walperswyl et doyen de Saint-Imier dans une charte du 18 mars 1390 (Amiet, Régestes de Fraubrunnen n° 286), puis chanoine de l'église collégiale de Saint-Ours à Soleure, le 16 décembre 1404, mourut entre le 1^{er} décembre 1424 et le 30 novembre 1435. P. Alexandre Schmid, capucin à Soleure, Kirchensätze des Kantons Solothurn, page 11. Voyez aussi Lohner, page 533, article Walperswyl, et 679.

N. N., doyen de Saint-Imier, cité dans un acte du 30 août 1406 qui est scellé du sceau du décanat de Saint-Imier et signé par Nicolas Martini, du Landeron, notaire juré, chargé de représenter le doyen de Saint-Imier, Trouillat et Vautrey, tome v. page 721.

N. N., vice-doyen de Saint-Imier dans la ville de Bienne, dans un acte de l'an 1410, le mercredi avant la Toussaint, c'est-à-dire le 29 octobre de cette année-là. Trouillat et Vautrey, tome v, page 732.

N. N., vice-doyen de Saint-Imier dans un document de l'an 1410 le mardi avant la fête de Sainte-Catherine-Vierge, c'est-à-dire le 18 novembre. *Trouillat* et *Vautrey*, Tôme v, page 733.

Ulricus Berger, curé à Bienne et doyen de Saint-Imier 1412. Lohner, pages 472 et 679. N. N., doyen de Saint-Imier, scelle un acte du 6 mars 1431 avec le grand sceau du doyenné de Saint-Imier. Notaire juré était alors un *Johannes Borru*. Amiet, Régestes de Fraubrunnen, n° 382, d'après un acte original aux archives de la ville de Berne.

P. Sassenet, notaire, doyen de Saint-Imier, 20 décembre 1446. Trouillat et Vautrey, tome v, page 799.

JOHANNES SERVANT, de Bienne, notaire juré du doyenné de Saint-Imier, dans un acte du 10 février 1471. Amiet, Régestes n° 439 d'aprés un acte original aux archives de la ville de Berne.

Hans Guldin, doyen du chapitre rural soit décanat de Saint-Imier ou Soleure en 1490, tandis que Frédéric Kempf était prévôt du chapitre de Saint-Ours à Soleure. Solothurner Wochenblatt de 1845, in-4°, page 25 a (nouvelle série de cette feuille historique, qui parut en 1845, 1846 et 1847).

